



ALTERNATIVES ^{#08}

Magazine d'information des services publics des déchets • Juillet 2024

**Les agents
de transfert**

8

**Plus de vrac
pour moins d'emballages**

10

**Le sport
durable**

17

VOS CONTACTS

par compétences



Collecte

www.lerouillacais.fr

05 45 96 99 40

Prévention et traitement

Calitom



calitom

Prévention, collecte et traitement

www.calitom.com

N°Vert : 0 800 500 429



Prévention

www.grand-cognac.fr

05 45 36 64 30

Collecte et traitement

Calitom



Prévention et collecte

www.ppmv.grandangouleme.fr

N°Vert : 0 800 77 99 20

Traitement

Calitom

Alternatives

Magazine d'information des services public des déchets

Renseignements liés à la publication : N° vert 0 800 500 429 -

www.calitom.com - Facebook @Calitom16

Plusieurs collectivités agissent sur le département de la Charente en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets. Selon la nature des renseignements recherchés, contacter la collectivité de référence mentionnée sur la carte. Les articles de ce magazine précisent si nécessaire toute particularité de territoire.

- **Directeur de publication du magazine** : Michaël Laville
- **Rédaction et mise en page** : service communication Calitom
- **Photos** : Calitom, AdobeStock, GrandAngoulême
- **Impression** : Fabrègue - 191 200 exemplaires
- **Périodicité** : 3 fois par an
- **Dépôt légal** : juillet 2024
- **ISSN** : 2825-1172
- **Éditeur** : Calitom, 19 rte du Lac des Saules, ZE la Braconne, 16600 Mornac.



La réduction des déchets

RESTE NOTRE CAP

En 2023, les ménages charentais ont produit 206 132 tonnes de déchets, soit 588 kg/habitant. Ce bilan permet de contenir le tonnage global grâce à la baisse de 4% des ordures ménagères. Quant aux apports sur les 35 pôles de valorisation du département, ils poursuivent leur progression. En volume collecté, il est important de noter que Calitom se situe bien en dessous de la moyenne régionale (655 kg/habitant). Preuve que nos actions de prévention portent leurs fruits !

Ce résultat encourageant découle d'une stratégie offensive de réduction des déchets, tant pour accompagner l'utilisateur dans son changement de comportement, que pour adapter nos modes de collecte. Et, nous pouvons tous nous réjouir d'aller dans le bon sens. Pour autant, cette dynamique demeure malheureusement insuffisante.

La réglementation nous imposera bientôt de limiter l'enfouissement de nos déchets à 10% de leur volume total. La sensibilisation menée par Calitom et les collectivités charentaises dans le cadre du programme J'agis pour Réduire et le budget annuel de 2,2 millions d'euros consacré à la réduction drastique des déchets améliorera assurément nos performances : alternatives aux couches jetables, développement du réemploi, promotion du vrac, partenariats avec les acteurs locaux...

Malgré cela, il est utopique de croire que nous pourrions nous passer de dispositifs de traitement. Les sirènes de la société de consommation sont fortes et les mauvaises habitudes ont la vie dure. Nous manquerons bientôt d'infrastructures. Or, ne pas s'y préparer reviendrait à nous défausser de notre responsabilité.

C'est pourquoi Calitom a engagé des études de faisabilité pour la création d'une Unité de Valorisation Énergétique, présentant les meilleures garanties pour la santé humaine et l'environnement. En brûlant les déchets non recyclables, elle produira électricité et chaleur, dont nous avons besoin. La concertation préalable menée en 2023 se poursuit dans le cadre d'instances de dialogue pérennes avec l'objectif d'associer de manière continue tout notre territoire à ce projet de transition écologique.

Michaël LAVILLE,
Président de Calitom

SOMMAIRE

Juillet 2024

06

LES ACTUS

**Des couches compostables
dans toutes les crèches d'Angoulême**

08

FICHE MÉTIER

**L'agent en charge du transfert
pour acheminer les déchets collectés**

10

LE DOSSIER

**Plus de vrac pour moins d'emballages :
les actions du programme J'agis pour Réduire**

14

DANS LES TERRITOIRES

**GrandAngoulême :
des bornes spécifiques pour le tri des déchets alimentaires**

15

ZOOM SUR

Le compostage collectif

17

UN PAS DE + VERS LE ZÉRO DÉCHET

Un sport durable

18

INITIATIVES LOCALES

Le Vest'hier itinérant



15 mai 2024

Inauguration du 100^{ème} site de compostage public de GrandAngoulême



19 mars 2024

Sensibilisation des acteurs de terrain au tri des déchets alimentaires (quartiers prioritaires de la Ville)



Du 23 mars au 7 avril 2024

Opération Tous au compost - Montmoreau



27 mars 2024

Disco soupe à Rouillac à partir des fruits et légumes moches récoltés sur la foire

Prévention



Couches compostables Dans toutes les crèches d'Angoulême

Calitom, la Ville d'Angoulême et La Croix Rouge ont lancé une opération pilote en Charente de suppression des couches jetables utilisées en crèches. Depuis mars 2024, les 8 crèches d'Angoulême ont remplacé les changes classiques par la couche "Popotine" industriellement compostable développée par l'entreprise innovante Mundao. Les couches classiques représentent 6% du poids des déchets produits en Charente. Plus sains et plus respectueux de l'environnement, ces changes sont collectés par La Croix Rouge Insertion pour être acheminés sur une plateforme industrielle locale pour une transformation de 5 à 6 mois. Le compost obtenu est ensuite épandu sur des exploitations agricoles charentaises dans une démarche de cercle vertueux.

110 000 couches jetables évitées pour 10 tonnes de compost obtenu par an.

Intéressé(e)s par des couches lavables sans perturbateurs endocriniens, en savoir plus sur les aides financières J'agis pour Réduire



Le projet charentais de valorisation énergétique

Une série d'études préalables examine la faisabilité du projet charentais de valorisation énergétique des déchets résiduels : analyses géotechnique, financière, faune et flore...

À l'approche de la remise de ces données complémentaires, les instances, communes et associations locales ont été invitées à désigner leurs représentants au comité de suivi de l'information et de la concertation afin de poursuivre le dialogue engagé lors de concertation 2023.

Plus d'informations dans le prochain numéro d'Alternatives et toujours les premiers éléments de compréhension disponibles sur le site calitom.com (rubrique savoir).

Réemploi au Gond-Pontouvre

Bientôt le "Plan B" un lieu supplémentaire de réemploi

Calitom et GrandAngoulême ont fait l'acquisition d'une friche commerciale située 186 route de Paris sur la commune du Gond-Pontouvre afin d'y aménager 2 500 m² d'espaces dédiés au réemploi.

Après les travaux de réhabilitation actuellement en cours, ce nouveau lieu de sensibilisation ouvert au public portera l'appellation "Plan B". Il accueillera les activités de la recyclerie AVRIL, de Cyclofficine, d'Envie16 et de LAPLLA.Net, acteurs charentais de la récupération, la réparation et la réutilisation. À compter de 2025, une recyclerie, des ateliers de réparation, des espaces d'échanges, des temps de sensibilisation aux gestes éco-responsables, des événements... seront proposés sur site.

Ce projet s'inscrit dans les obligations de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) auxquelles sont tenues les collectivités.

Présentation du projet



Projet soutenu financièrement par le Fonds Vert, la Région et l'Ademe.



National

Reprise de pneus : une nouvelle solution gratuite

Parmi les avancées apportées par la loi de Transition écologique, depuis le 1^{er} janvier 2024, les particuliers peuvent déposer gratuitement jusqu'à 8 pneus usagés par an chez un distributeur, sans obligation d'achat de nouveaux pneus.

- Cette reprise en « un pour un » complète les filières déjà organisées sous cette forme (déchets électriques et électroniques, mobilier...).

- Cette mesure a pour objectif de contribuer à la lutte contre les dépôts sauvages et favoriser le recyclage des pneumatiques sous forme de gazons synthétiques, de revêtements routiers ou encore toitures !

**Arrêté du 27 juin 2023
faisant suite au décret
n° 2023-152 du 2 mars
2023 relatif à la gestion
des déchets et à la
responsabilité élargie
des producteurs de
pneumatiques.**

588 KG
DE DÉCHETS

PRODUITS EN 2023 PAR CHARENTAIS

*ordures ménagères, collecte sélective, verre
et apports sur les pôles de valorisation (déchèteries)*

FICHE MÉTIER

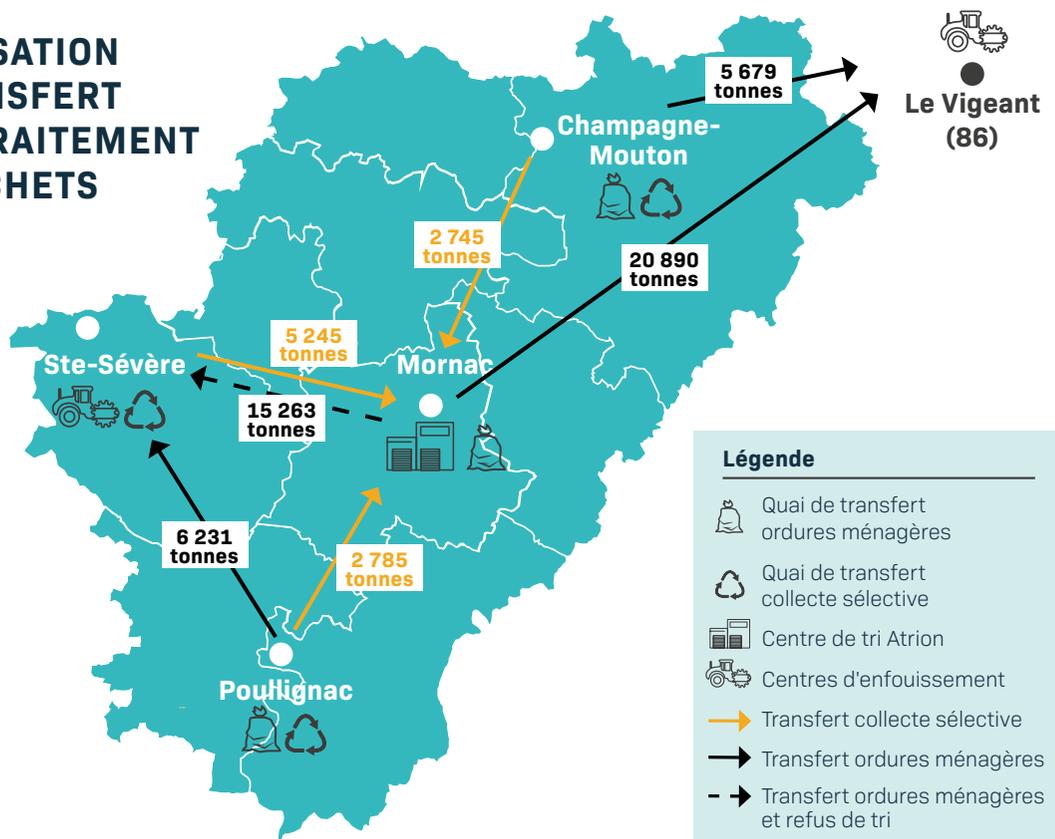
L'AGENT EN CHARGE DU TRANSFERT *pour acheminer les déchets collectés*



Pour optimiser le transport des déchets collectés vers les sites de traitement parfois éloignés, des quais de transfert permettent aux bennes de collecte de vider leurs chargements sur des sites plus proches. Les déchets y sont rassemblés pour être ensuite transportés vers leurs exutoires.

Quatre quais de transfert sont implantés sur le territoire charentais : Champagne-Mouton pour les collectes du Nord, Mornac pour les collectes du centre, Poullignac pour les collectes du Sud et Ste-Sévère pour les collectes de l'Ouest. Les agents de transfert acheminent les déchets préalablement rassemblés et optimisés dans des semi-remorques ou des bennes de 30 et 40 m³ vers les sites de traitement d'Atrion à Mornac pour les sacs jaunes, de Valoparc à Ste-Sévère ou Le Vigeant (86) pour les sacs noirs. Les transferts de l'Ouest et du Sud sont assurés en régie, ceux du nord par un prestataire.

ORGANISATION DU TRANSFERT ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS



PETITS MOTS croisés

En 2023, 333 000 kilomètres ont été réalisés pour transférer les déchets collectés vers leurs sites de traitement. Ce sont au total 48 000 tonnes d'ordures ménagères et de refus de tri, et 11 000 tonnes d'emballages recyclables et de papier qui ont transité sur les routes pour être soit enfouis soit triés en vue de leur recyclage.



Chaque matin, nous partons de Mornac pour nous rendre à Poullignac ou Ste-Sévère selon nos tournées respectives. Pour respecter le poids maximum autorisé qui ne peut dépasser 44 tonnes, nous transportons soit deux bennes de 30 m³ d'ordures ménagères soit deux bennes de 40m³ d'emballages de la collecte sélective. Nous devons être attentifs à la charge de nos camions, que nous pesons afin de prendre la route, c'est de notre responsabilité. Sur la route, il faut être constamment vigilant, encore plus par temps de pluie, les bennes tanguent rapidement. Nous vérifions aussi qu'il n'y ait pas d'envols, malgré les filets fixés. Sur site, nous réalisons de nombreuses manœuvres plusieurs fois par jour pour charger les bennes sur le porteur et la remorque, les vider une à une, les poser, reprendre des pleines... Les manipulations doivent être précises, nous n'avons pas le droit à l'erreur, au risque que les bennes basculent. Nous parcourons minimum 300 km par jour. Nous réalisons aussi l'entretien courant de nos camions : changement des ampoules, niveaux, graissage, nettoyage...



Nathalie MARIAS, Emmanuel BRISARD et Rémy BRISARD,
Conducteurs poids lourds en charge du transfert des déchets



RAPPEL



Les emballages en verre
(pots, bocaux, bouteilles, flacons...) sont à apporter dans les conteneurs à verre.



Les encombrants, toxiques, appareils électriques et électroniques...
vont en pôles de valorisation (déchèterie).



Les restes alimentaires
se compostent. Plusieurs solutions : composteur individuel gratuit, de quartier...

EN SAVOIR PLUS

- Pour en savoir plus sur les activités de transfert, de traitement des déchets et les coûts liés, vous pouvez consulter le rapport d'activités 2023.

Rendez-vous sur calitom.com



Plus de vrac pour moins d'emballages

les actions du programme J'agis pour Réduire

Utiliser ses propres emballages et préférer les produits en vrac sont les meilleurs moyens de produire moins de déchets et de signifier aux grands groupes le refus de voir les suremballages et le marketing se développer à l'infini. Trier pour recycler est une bonne chose. Mais, cela ne réduit pas les tonnages de déchets à traiter. La réglementation durcit le ton. Calitom et les collectivités du département passent le message en menant des opérations de sensibilisation auprès des habitants.

▪ L'offre et les alternatives évoluent

La fin des sacs plastique de caisse à usage unique est aujourd'hui bien suivie et entrée dans nos habitudes. Mais, de nombreux autres emballages et suremballages persistent.

Pâtes, céréales, alimentation animale, mais aussi produits d'hygiène et d'entretien... **De plus en plus de produits sont vendus en vrac avec une pesée en libre-service** aussi bien en magasins et épiceries "bio" qu'en supermarchés.

L'offre et les alternatives évoluent. **Depuis le 1^{er} janvier 2021, chaque consommateur peut apporter des contenants réutilisables pour effectuer ses courses au détail** (fruits et légumes, traiteur...) dans les petits commerces comme dans les plus grandes surfaces.

Ce contenant, s'il est propre et adapté au produit acheté, ne peut être refusé par l'établissement. A noter que le consommateur est responsable de l'hygiène du contenant.



La fin des sacs de caisse

17,7 milliards de sacs plastique à usage unique évités en France

85 000 tonnes de plastique pour moins d'une heure d'utilisation

400 ans de durée de vie pour se dégrader lorsqu'ils sont jetés dans la nature



boîtes, bocaux hermétiques en verre (ou en plastique) boîtes à œufs, sacs en tissu...

▪ "Oui vos contenants réutilisables sont acceptés"

Plusieurs **campagnes de sensibilisation des commerces alimentaires** et de remise de l'étiquette d'information "Oui vos contenants réutilisables sont acceptés" ont été menées sur le territoire Calitom comme sur le territoire de GrandAngoulême. Au total, **350 adhésifs ont été posés dans les boulangeries, boucheries, charcuteries, épiceries charentaises** et rappellent cette possibilité aux consommateurs.

La communauté de communes Lavalette Tude et Dronne est à l'initiative d'un travail de relance et d'accompagnement de ses 25 commerces et supermarchés.

La grande distribution poussée par la réglementation

Dans le cadre des objectifs de transition énergétique et de réduction des impacts environnementaux, la réglementation s'est durcie en fixant aux industriels comme aux grandes et moyennes surfaces des obligations fortes de réduction des emballages.

2020, la loi Antigaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) : -20% d'emballages en plastique à usage unique d'ici 2025.

2021, la loi Climat et résilience : obligation de déploiement de la vente en vrac d'ici à 2030 dans les commerces.

2023, le projet de règlement pour les emballages et les déchets d'emballages (PPWR) de la Commission européenne : atteinte de la neutralité en matière de packaging d'ici à 2050. Dans ce cadre, le vrac et la consigne sont privilégiés.



• Opération "T'emballage pas" en supermarché

Le 12 avril dernier, **Calitom et plusieurs partenaires** (Unis Cité, Charente Nature, Association Régie Urbaine, Angoumois Zéro Déchet...) tenaient **une journée complète de sensibilisation dans la galerie d'entrée et les rayons** de l'hypermarché Leclerc de Rivières.

Cette opération « T'emballage pas » déjà menée avec le Super U de Montmoreau va être déployée sur le même principe dans divers supermarchés du département afin de **promouvoir directement auprès des consommateurs les produits non ou peu emballés** ainsi que les alternatives permettant de prévenir et réduire les déchets.

Des défis, des réponses aux questions, des produits moins emballés ou générant moins de déchets mis en avant par une signalétique spécifique, des bocaux et sacs réutilisables distribués pour faire ses courses en vrac... étaient proposés.

La démarche est simple. Prévoir ses **boîtes hermétiques qui seront tarées pour la viande, la charcuterie, le poisson, le fromage... des sacs en tissu léger plus ou moins grands pour les fruits, les légumes...** Il suffit de signaler sa volonté aux commerçants.

**4 FOYERS
SUR 10**

**achètent
en vrac**

AVANTAGES



le choix de la quantité voulue,



la réduction des emballages,



et souvent la garantie d'un produit de qualité.



▪ L'espoir de la fin de la publicité intempestive

Au même titre que les suremballages subis par le consommateur, **les catalogues de promotion et prospectus gratuits distribués** chaque semaine massivement dans les boîtes aux lettres sans l'accord des habitants représentent 25 kg/foyer/an de papier.

Dans le cadre de Loi AGECE, **14 collectivités expérimentent en France le "Oui, pub" jusqu'en 2025.**

Ce test n'autorise plus les distributions commerciales non-sollicitées sur les territoires concernés sauf demande expresse des habitants. Dans une logique de responsabilité et de libre arbitre, seuls les citoyens ayant mentionné le "Oui pub" sur leur boîte aux lettres continuent de recevoir les imprimés publicitaires.

En attendant les conclusions de cette expérimentation et son extension, **en Charente, il reste nécessaire de poser l'autocollant Stop-Pub sur sa boîte aux lettres** si on ne souhaite pas en recevoir.

N'hésitez pas à contacter votre collectivité afin d'obtenir un autocollant : Calitom ou GrandAngoulême.



L'eau du robinet

Autre forme de vrac, l'eau du robinet est un enjeu de prévention et de réduction de déchets puisqu'elle ne génère ni films, ni bouteilles plastique et est 100 à 300 fois moins cher que celle du commerce.

Des campagnes de sensibilisation et de distribution de gourdes aux clubs sportifs sont régulièrement organisées par Calitom et les collectivités, un engagement est pris dans le cadre des jeux olympiques.

"J'agis pour réduire" le programme charentais de prévention et réduction des déchets

En 2017, à la suite d'un Grand Débat Public mené avec les acteurs locaux charentais

(associations de l'environnement, de consommateurs, collectivités, chambre de commerce, des métiers, d'agriculture...) et une cinquantaine de citoyens, **un plan départemental de prévention et de réduction des déchets a été défini** : le programme J'agis pour Réduire coordonné par Calitom qui vise -20% de déchets entre 2020 et 2025.

8 objectifs, une cinquantaine d'actions menées pour réduire les déchets

- 1 : Réduire le non-tri** dans les ordures ménagères
- 2 : Réduire les déchets alimentaires** dans les ordures ménagères
- 3 : Réduire les textiles sanitaires** dans les ordures ménagères
- 4 : Réduire les emballages** plastiques et le papier
- 5 : Favoriser le réemploi** de biens et de matériaux
- 6 : Valoriser les végétaux** localement
- 7 : Consolider les partenariats** et démarches d'accompagnement
- 8 : Sensibiliser tous les charentais** à la prévention des déchets



Pour découvrir les actions et résultats

www.jagispourreduire.com



Rencontre

Mathieu CHAILLOUX est président de l'association Angoumois Zéro Déchet, groupe local de l'association Zéro Waste France. Une part importante de l'activité de cet acteur réside dans la sensibilisation du grand public et les échanges avec les décideurs afin d'aboutir à des politiques publiques de prévention et de réduction efficaces.

Dès 2022, Angoumois Zéro Déchet a mené l'opération "Mon commerçant m'emballé durablement"

et sensibilisé les commerçants d'Angoulême afin de les inciter à accepter les contenants personnels de leurs clients.

Le bon réflexe je commande, je montre ma boîte de manière à éviter que le produit soit emballé

**Carte des magasins vrac, ressourceries, composteurs...
<https://zerodechet.gogocarto.fr>**

facebook : Angoumois Zéro Déchet

Comment évolue l'offre de vrac ?

Historiquement, le vrac a été porté par les magasins bio. Mais, tous les supermarchés s'y mettent actuellement en anticipation de leur obligation d'allouer 20% de leur surface au vrac d'ici 2030. Cette pression est une bonne chose. Elle s'ajoute à celle manifestée par les citoyens. Cela pousse les acteurs économiques à s'organiser car tout ne peut pas reposer sur le citoyen.

La réglementation est-elle bien suivie sur les lieux d'achat ?

L'obligation d'accepter les contenants personnels a été une forme de victoire législative. Cependant, même si le sujet se développe, la pratique est encore rare. A la différence des sacs devenus payants qui incitent à interroger systématiquement le client, les commerçants n'ont pas pris l'habitude de vérifier la volonté de leur client. Certains sont encore réticents ou n'ont pas encore sensibilisé leurs employés. Or, poser la question au consommateur amène chacun à réfléchir et conscientiser la démarche.

Lorsque vous abordez le sujet, quel accueil est fait à l'idée d'utiliser des contenants personnels ?

Les citoyens s'inquiètent surtout de la manière dont ils vont s'y prendre et du temps que cela va occasionner... Mais, tous sont très réceptifs et partagent le discours. La problématique des déchets, particulièrement ceux jetés dans la nature, est bien comprise. Mais le lien entre le produit acheté et sa fin de vie est difficile.

Qu'est-ce qui pourrait faire changer les choses ?

Une acculturation et une parfaite information des commerçants. Le développement et la mise en valeur des rayons vrac. Côté citoyen, pas de culpabilisation, beaucoup de sensibilisation en revanche pour inciter à franchir le pas car tout se joue autour du passage à l'acte. Préparer ses sacs et ses boîtes pour ses courses reposent principalement sur l'organisation et l'anticipation. L'effort est relativement léger. Et, on observe, qu'une fois le geste effectué, l'habitude est conservée. L'exemple du sac plastique évoqué est très parlant. Ce changement a pu sembler insurmontable au début. Pourtant, chacun s'est organisé et personne n'imagine aujourd'hui revenir en arrière.



GrandAngoulême : des bornes spécifiques pour le tri des déchets alimentaires

Depuis 2022, en complément des composteurs individuels ou collectifs, GrandAngoulême installe progressivement sur les communes des bornes à déchets alimentaires. Elles permettent de déposer les déchets alimentaires qui peuvent créer des nuisances olfactives en compostage.

Depuis le 1^{er} février 2024, les distributions de composteurs et badges d'accès aux bornes dédiées au tri des déchets alimentaires (les restes de viande, poisson, crustacés...) ont repris sur les dernières communes restant à doter. Pour le cœur d'Agglomération, centre-ville d'Angoulême et le secteur Bel-Air / Grand Font, il faudra attendre la fin 2024 voire le début 2025.

Pour retrouver la borne à déchets alimentaires près de chez vous ou tous autres points d'apport volontaire,

GrandAngoulême a mis en ligne une nouvelle cartographie plus lisible et plus ergonomique sur la page d'accueil du site www.pluspropremaville.fr.



Cœur de Charente : nouveaux services de collecte

Sacs transparents : les résultats sont probants, -40% d'ordures ménagères et +15% de tri. Après Val de Charente, le nouveau schéma de collecte de Calitom est en cours de déploiement sur la communauté de communes Cœur de Charente. Pour renforcer le service de collecte et améliorer le recyclage, les sacs transparents vont venir remplacer les sacs noirs pour les ordures ménagères, les foyers seront équipés de bacs individuels pour une collecte en porte-à-porte et les bacs de regroupement seront supprimés. Les bacs jaunes seront collectés toutes les semaines et les ordures ménagères tous les 15 jours.



GrandAngoulême : déjà 100 sites de compostage public !

Le 15 mai dernier était inauguré le 100^{ème} site public de compostage de l'agglomération, situé Square Pablo Casals à Angoulême. Xavier Bonnefont, président de l'agglomération, Yannick Peronnet, vice-président en charge de la prévention, de la gestion et de la valorisation des déchets, ainsi que Michaël Laville, président de Calitom, ont rappelé que nos sacs noirs contiennent encore 51% de biodéchets qui doivent être valorisés. A terme, ce sont environ 120 sites qui recouvriront GrandAngoulême.

ZOOM SUR

Le compostage collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2024, pour permettre le tri à la source des déchets alimentaires prévu par la loi AGECE (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire), les collectivités développent des solutions de tri des biodéchets pour les habitants. Pour ceux qui ne disposent pas de jardin, des points de compostage publics ou collectifs sont installés.

LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE

Il ne faut pas confondre composteur et simple poubelle à déchets alimentaires.

Si trier ses déchets alimentaires à la maison devient un nouveau geste de tri pour chacun, au même titre que les emballages, le verre..., le compostage est une pratique : il nécessite de respecter certaines règles simples pour que le processus de transformation des déchets alimentaires en compost se fasse correctement.

LES CONSIGNES

S'il y a des similitudes, le compostage collectif ne répond pas entièrement aux mêmes règles que le compostage individuel compte tenu des volumes. Vous pouvez retrouver les consignes sur les panneaux d'affichage. **Ne doivent pas être mis dans le composteur partagé :**

Os*



Arêtes de poisson



Coquillages, crustacés



Cendres



Litières végétale et minérale



Sacs compostables



...et aussi la viande, les mouchoirs, cartons, végétaux, gros morceaux de pain, œufs entiers...

Après tout dépôt, pensez à recouvrir d'une couche de broyat !

Déchets alimentaires compostables



Petits restes de repas



Épluchures, restes de fruits et de légumes



Marc de café, thé, filtres et sachets en papier



Coquilles écrasées ou concassées (œufs, noix...)

ET APRÈS ?

Pour une bonne gestion des sites, limiter toutes nuisances et assurer le bon processus de compostage, **les agents des collectivités ou des chantiers d'insertion interviennent régulièrement** pour inspecter l'état, brasser la matière, contrôler la température, retirer les erreurs de tri, ajouter du broyat... Lorsque le compost est mûr au bout d'un an, des distributions peuvent être organisées.



Chiffres en Charente

100 sites de compostage publics et collectifs sont à disposition sur GrandAngoulême, 82 sur le périmètre de Calitom, 57 sur Grand Cognac.

Retrouvez le site le plus proche de chez vous sur :

*calitom.com
pluspropremaville.fr
grand-cognac.fr*

LES BONNES PRATIQUES

LES VÊTEMENTS ET TEXTILES



Vêtements, linge de maison et chaussures, même abîmés et déchirés, peuvent être déposés pour une deuxième vie.

Vous pouvez déposer : les vêtements

(pantalons, t-shirts, pulls, robes, manteaux, chaussettes, sous-vêtements, gants, maillots de bain, collants.....), **les chaussures** (de sport, de ville, bottes...), **le linge de maison** (serviettes de table et de bain, nappes en tissus, gants de toilette, torchons, draps...).

Les bons gestes : ils doivent être déposés propres et secs, mêmes abîmés et déchirés, dans un sac fermé de 30 litres maximum - pas d'article humide ni souillé. Les chaussures doivent être liées par paire.

Retrouvez le point d'apport le plus proche sur refashion.fr/citoyen. Des points de collecte sont disponibles dans toutes les déchèteries.

LA LITIÈRE MINÉRALE ET VÉGÉTALE



Les litières prennent une place importante dans le poids des sacs noirs/transparents d'ordures ménagères. Où les jeter et quelles alternatives possibles peuvent se mettre au composteur ?

Selon les types de litières et d'animaux :

Litière minérale : souvent composée d'argile, elle se jette dans le sac noir.

Litière végétale : elle peut être mise dans le composteur individuel pour les animaux herbivores, et dans le sac noir pour les animaux carnivores.

Quelles alternatives biodégradables à composter ? Absorbantes et à faire soi-même, vous pouvez faire une litière avec des granulés ou de la sciure de bois, de la paille, du rafle de maïs... Pensez-y, elles se compostent !



Un doute ?
www.calitom.com
www.pluspropremaville.fr



La viande et le poisson

Vous pratiquez le compostage et vous vous interrogez quant à vos restes de viande et de poisson ? Non, ils ne peuvent pas être mis dans le composteur ni individuel ni collectif.

- si vous habitez GrandAngoulême, ils peuvent être jetés dans les bornes "biodéchets" ;
- pour tous les autres habitants, ils doivent aller dans les sacs noirs.

UN PAS DE + vers le zéro déchet

UN SPORT DURABLE

Sportifs amateurs ou assidus, la pratique d'une discipline sportive occasionne aussi des déchets, notamment d'équipements. De leur côté, les enfants grandissent, changent de niveau ou d'activité et le matériel obsolète nécessite d'être remplacé. Découvrez quelques conseils pratiques pour débiter une année sportive sereine :

Sportifs



Favoriser le covoiturage,
la mobilité douce



Privilégier l'occasion, l'emprunt,
la location ou le neuf de qualité
tant pour l'équipement que pour
les vêtements



Utiliser une gourde réutilisable



Consommer des fruits secs en vrac,
ou des barres de céréales maison



Trier vos déchets et composter les
épluchures de fruits à la maison

Organisateurs



Stand restauration et ravitaillements

- Proposer des gobelets consignés et de la vaisselle réutilisable ;
- Mettre à disposition des produits vrac (fruits frais, fruits secs, gâteaux maison...)
- Se munir de grands contenants réutilisables pour mettre les denrées à disposition des participants (cagettes, bacs en plastique, saladiers...)
- Éviter les bouteilles d'eau grâce à des alternatives comme la location d'une citerne, un raccordement au système d'eau ;
- Anticiper le nombre de boissons, repas et collations via un formulaire d'inscription pour prévoir les quantités au plus juste.



Installations et récompenses

- Proposer un système de tri efficace, visible et compréhensible (recyclable, non-valorisable, biodéchets) ;
- Installer des toilettes sèches pour les besoins en sanitaires supplémentaires ;
- Supprimer les goodies ;
- Offrir des cadeaux dématérialisés, réutilisables, locaux, sans emballages.

INITIATIVE LOCALE

Le Vest'hier itinérant



Installée depuis 2 ans à Châteauneuf-sur-Charente, la recyclerie "Le Vest'hier itinérant" propose à la vente des livres, vêtements, meubles, articles de décoration, appareils électriques et électroniques...à petits prix. Un lieu dédié au réemploi et à la sensibilisation.

Q. Comment est née la recyclerie ?

R. Réemployer, recycler, valoriser ont toujours fait partie de mes valeurs, tout comme l'achat d'occasion. J'ai toujours été engagée. Après avoir eu une boutique de vêtements de seconde main à Angoulême et en attendant de trouver un lieu pour développer une recyclerie, j'ai lancé le Vest'hier itinérant en 2019. A l'origine, je me déplaçais dans des lieux où l'on m'accueillait pour vendre des produits d'occasion, et pour parler de préservation d'environnement, de recyclage, de réduction des déchets. J'organisais des "Journées seconde vie". Ceci m'a valu d'être lauréate du budget participatif du département de la Charente et j'ai pu acquérir un véhicule adapté pour l'itinérance et les ateliers. A partir de 2021, j'ai été retenue par le dispositif "Pop départ" et "Pop incub" pour être accompagnée pour préparer et développer le projet de recyclerie. C'est en 2022 que la recyclerie est née à Châteauneuf avec un local de 100 m². Au vu des nombreux dons et de l'affluence,

nous avons dû agrandir et bénéficions actuellement d'une surface de 350 m², et d'un hangar extérieur de 200m².

Q. Comment fonctionne la structure ?

R. Le Vest'hier itinérant est une association, et nous formons une équipe de 15 bénévoles réguliers ou ponctuels, et moi-même comme salariée depuis cette année. Tous les produits sont issus de dons des particuliers. Ils sont triés par catégorie, pesés, lavés, puis mis en boutique ou en stock. L'idée est vraiment que ça resserve, dans une démarche d'économie sociale et solidaire. C'est pourquoi nous pratiquons une politique des petits prix.

Q. C'est aussi un lieu de sensibilisation ?

R. Nous souhaitons en faire un vrai lieu de vie, de lien social, d'échanges. Pour cela, nous organisons des ateliers autour du réemploi et des événements ponctuels familiaux comme une pêche à la ligne pour les enfants pour faire connaître le lieu, des journées festives avec trocs de plantes, conférence, dégustation de

produits locaux... En parallèle, j'anime des ateliers autour du réemploi à l'extérieur : dans le cadre de l'Été Actif avec le département, à Calitorama, au centre socio-culturel Kaléidoscope à St-Michel... Nous semons des graines.

Q. Avez-vous vu une évolution depuis l'ouverture ?

R. Aussi bien en terme de dons que de fréquentation, nous avons constaté une vraie progression. Les gens prennent de plus en plus conscience de l'intérêt du réemploi et on sent un intérêt grandissant pour la préservation de l'environnement. Le contexte actuel avec l'augmentation des prix favorise aussi l'achat d'occasion, plus abordable financièrement. La recyclerie offre une solution à la fois plus responsable et plus écologique. Nos usagers viennent de tous les horizons.

Q. Avez-vous des projets de développement ?

R. Deux personnes en insertion devraient rejoindre l'équipe. Nous souhaitons également développer davantage d'ateliers comme le relooking de meubles, les répar'acteurs, faire intervenir ponctuellement d'autres structures qui pourraient intervenir pour réaliser des ateliers pour réparer les vélos.

Q. Comment peut-on vous soutenir ?

R. En adhérant à l'association, à raison de 5€ pour l'année, ce qui ouvre ensuite le droit de profiter des petits prix de la recyclerie, des braderies... Les dons d'objets sont reçus sur les horaires d'ouverture. Pour le mobilier, il est possible de nous envoyer des photos en amont, et selon le produit, nous pouvons nous déplacer. Les bénévoles sont aussi les bienvenus, avec des connaissances en électronique, ce serait un plus !

Interview de Nathalie Oberholtz

Responsable de la recyclerie
4 rue des Lilas à Châteauneuf-sur-Charente
Tél : 06 37 21 71 41
levesthier@sfr.fr

En chiffres

**60 TONNES
DE TEXTILE**

collectées en 2023
via les dons à la recyclerie
et des bornes installées
à Châteauneuf et à
20 kilomètres autour.

Plus de 2 tonnes ont trouvé un seconde vie auprès des usagers, des dons à la SPA (serviettes, draps...) et à l'association ELISA pour des dons à des orphelinats, le reste revendu à une entreprise qui récupère le textile.

**+ DE 18 TONNES
VENDUES**

en 2023 de vaisselle,
décoration, livres, meubles,
appareils électriques et
électroniques...

**400
ADHÉRENTS**
à l'association

**La recyclerie est ouverte les
mardi et mercredi de 9h à 12h30
et de 14h à 18h. Et les vendredi
et samedi de 9h à 12h30.**

**Pour en savoir plus, rendez-
vous sur les pages Facebook et
Instagram "levesthieritinerant"
et le site internet [https://
recyclerievesthier.wixsite.com](https://recyclerievesthier.wixsite.com)**

Corepile

RECYCLER SES PILES,

c'est facile et c'est utile!



NE LES JETEZ PAS

dans les ordures ménagères
et stockez-les dans un conteneur
comme le Cube à Piles Corepile.



RAPPORTEZ-LES

Trouvez le point de collecte le plus
proche de chez vous sur notre site.



Dans une pile
ou batterie, jusqu'à
**80% DES MÉTAUX
SONT RECYCLÉS**
pour être utiles au quotidien.



DÉCOUVREZ LE TRAJET
DES PILES ET BATTERIES
EN VIDÉO SUR YOUTUBE



jerecyclamespiles.com



L'éco-organisme Corepile organise et développe la collecte
et le recyclage des piles et batteries usagées.

www.corepile.fr